

VOS MOTS CHANGENT DES VIES

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL 



Activité
d'éducation aux
droits humains

ÉCRIRE POUR LES DROITS

VOS LETTRES CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a plus de 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Dans les années qui ont suivi, l'idée s'est répandue. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à presque 6 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2023 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Rien qu'en 2023, plus de 1,4 million de personnes ont participé à des activités d'éducation aux droits humains. Ensemble, nos actions ont contribué à changer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, en libérant des militant-e-s détenus, en obtenant justice pour celles et ceux dont les droits ont été bafoués et en protégeant celles et ceux qui plaident pour le changement.

Cette année encore, notre campagne met en avant des personnes du monde entier, ayant toutes en commun d'avoir vu leurs droits humains bafoués uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir simplement exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons lutter pour que ces personnes obtiennent justice. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, chacune d'entre elles recevra des messages personnalisés de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Savoir que leur situation capte l'attention du public rassure souvent ces personnes et leurs familles, en leur montrant qu'elles ne sont pas oubliées. En écrivant directement aux autorités pour leur demander de mettre un terme à ces injustices, nous pouvons créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes témoignent de l'effet de ces actions et évoquent souvent la force qu'ils et elles ont tirée du fait de savoir qu'autant de personnes se souciaient de leur sort.

En général, il y a un changement palpable dans le traitement réservé à ces personnes, ainsi que celui des personnes et des groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Les poursuites peuvent être abandonnées et des personnes peuvent être libérées de prison. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité, et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

« Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là. »

Jani Silva, défenseure de l'environnement, 2021

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, ou dans un groupe militant. En tant qu'animateur-trice, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et au groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte de leurs connaissances sur les sujets abordés, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'endroit où vous vous trouvez, de la possibilité d'organiser l'activité en présentiel ou en ligne, et des éventuelles limites. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir pour une personne ou un groupe, discutez ensemble afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Ces activités reposent toutes sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant-e-s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux situations abordées. Cette démarche permet aux participant-e-s :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS-TRICES de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR SUFFISAMMENT D'ESPACE pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



© Valérie Miric

Atelier d'écriture de lettres entre ami-e-s en République tchèque dans le cadre de l'édition 2023 d'*Écrire pour les droits*.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>

Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays : <https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Envoyez un message de soutien sur X à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R24

Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/fr/documents/act35/020/2011/fr/>

Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne Écrire pour les droits** : <https://academy.amnesty.org/learn>.

VOS MOTS ONT DU POUVOIR

UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS ACQUITTÉE

Défenseure des droits humains, Rita Karassartova est spécialiste de gouvernance civique. Pendant plus de 10 ans, elle a passé sa vie à donner des conseils juridiques indépendants, aidant ainsi les personnes dont les droits ont été violés par un système juridique corrompu et peu fiable. Rita a été arrêtée en même temps que 26 autres personnes pour s'être opposée à un nouvel accord frontalier qui donnait le contrôle d'un réservoir d'eau potable à l'Ouzbékistan. Inculpés de tentative de « renversement du gouvernement par la force », infraction passible d'une peine maximale de 15 ans d'emprisonnement, Rita et au moins 21 autres prévenu-e-s ont été acquittés le 14 juin 2024.

« Je tiens à exprimer mon immense, immense gratitude... Vos actions opportunes – ces lettres, pétitions, signatures, et le grand nombre de lettres qui sont arrivées jusqu'au tribunal, jusqu'au bureau du procureur – tout cela était très puissant. En fait, cela nous a donné une force énorme... Bien sûr, l'acquittement était totalement inattendu. Je ne sais même pas comment intégrer tout cela. Dans notre tête, nous avions ressassé toutes sortes de scénarios, avec des issues différentes, mais jamais nous n'aurions pensé que nous serions tous-tes acquitté-e-s ! Je vous remercie tous et toutes. »

Rita Karassartova,
Kirghizistan



© DR

« Je me sens tellement soulagée. Je vous remercie pour cette formidable campagne Écrire pour les droits. Je vous en serai toujours reconnaissante. C'est comme si j'étais libérée d'un poids immense. Lire toutes ces lettres et ces cartes m'a donné le sentiment d'être aimée et appréciée. »

Cecillia Chimhiri, Zimbabwe



DES MILITANTES DE L'OPPOSITION LIBÉRÉES

Les militantes de l'opposition Cecillia Chimhiri, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été enlevées, torturées et emprisonnées après avoir participé à une manifestation au Zimbabwe. Elles ont été inculpées de « communication d'informations mensongères » et d'« obstacle à l'exercice de la justice ». Netsai a fui le Zimbabwe à la suite de l'agression. Après avoir figuré dans l'édition 2022 d'Écrire pour les droits, Cecillia et Joanah ont été acquittés par la Haute Cour.



© Amnesty International Togo



Des sympathisant-e-s d'Amnesty International aux Pays-Bas (tout à gauche) et au Togo (ci-contre) lors d'événements dans le cadre de l'édition 2023 d'Écrire pour les droits.

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les autorités. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



© Amnesty International Bénin

Un événement à Berlin à l'occasion de l'édition 2023 d'Écrire pour les droits.









© Photo ONU

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption le 10 décembre 1948, c'est sur elle que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration. Une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à éviter les comportements ou traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre d'Écrire pour les droits ont été victimes.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 <p>Droits et libertés civils Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.</p>	<p>Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits</p> <p>Article 2 Non-discrimination</p> <p>Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne</p> <p>Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage</p> <p>Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture</p>
 <p>Droits juridiques Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement</p>	<p>Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous</p> <p>Article 7 Égalité devant la loi</p> <p>Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués</p> <p>Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires</p> <p>Article 10 Droit à un procès équitable</p> <p>Article 11 Présomption d'innocence</p> <p>Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
 <p>Droits sociaux Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p>Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille</p> <p>Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État</p> <p>Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille</p> <p>Article 24 Droit au repos et aux loisirs</p> <p>Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
 <p>Droits économiques Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p>Article 15 Droit à une nationalité</p> <p>Article 17 Droit à la propriété</p> <p>Article 22 Droit à la sécurité sociale</p> <p>Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat</p> <p>Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
 <p>Droits politiques Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p>Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)</p> <p>Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations</p> <p>Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique</p> <p>Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays</p>
 <p>Droits culturels et en matière de solidarité Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.</p>	<p>Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p> <p>Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés</p> <p>Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes</p> <p>Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>

ACTIVITÉ

DROITS HUMAINS : L'EMPATHIE EN ACTION

CONCEPTS CLÉS

- Réduction de l'espace civique
- Droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique
- Défenseur-e-s des droits humains

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s en apprennent davantage sur les personnes mises en avant dans l'édition 2024 de la campagne *Écrire pour les droits*. Ils/elles se penchent sur comment la réduction de l'espace civique et les restrictions de la liberté d'expression et d'autres droits humains affectent ces personnes et groupes. Dans le cadre de cette activité, les participant-e-s sont encouragés à écrire des lettres et à agir d'autres manières.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **comprennent** que les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique sont essentiels pour plaider en faveur du changement social ;
- **examinent** comment les politiques et la répression gouvernementales restreignent l'espace civique et les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association ;
- **développent** de l'empathie pour les personnes et les groupes qui ont pris part à la vie publique et dont les droits humains sont violés en conséquence ;
- **écrivent** des lettres de soutien et de solidarité pour les personnes dont les droits sont en danger.

ÂGE : 13 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « **Agissez** ».

MATÉRIEL

- **Document à distribuer : Cartes Récit** (pages 13-21)
- **Document à distribuer : Cartes Action** (pages 14-22)
- **Mappemonde** (page 12)
- **Informations complémentaires** (page 11)
- Version simplifiée de la **Déclaration universelle des droits de l'homme – DUDH** (page 5)
- **Feuilles de papier, stylos, enveloppes** (si vous envoyez des lettres)
- **Grand espace ouvert** (salle de classe ou espace en extérieur)
- **Ficelle, ruban adhésif ou craie** pour délimiter des espaces
- **Facultatif** : Modèles de lettres disponibles sur <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>
- **Facultatif** : Vidéo générale sur la campagne disponible sur www.amnesty.org/w4r-videos

PRÉPARATION

- Imprimez les documents à distribuer et des exemplaires de la version simplifiée de la DUDH pour chaque participant-e/ groupe.
- Découpez la mappemonde.
- Préparez l'espace de jeu avant le début de l'activité (voir étape 1).
- Lisez les informations complémentaires en page 11, ainsi que les cartes Récit.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur les droits humains et notamment le droit à la liberté d'expression, rendez-vous sur l'Académie d'Amnesty : <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/online-courses/>.

AVERTISSEMENT

Certains des récits abordés dans cette activité couvrent des concepts qui peuvent être perturbants ou réveiller des souvenirs douloureux, comme les violences policières, la discrimination et l'exclusion. Familiarisez-vous de manière exhaustive avec les contenus et anticipez les potentiels passages sensibles. Avant de commencer, exposez aux participant-e-s les sujets qui seront évoqués et laissez-leur la possibilité de changer de groupe, de travailler sur une autre histoire ou de partir si, à tout moment, ils/elles ne se sentent pas à l'aise. Au cours de l'activité, vérifiez régulièrement comment les participant-e-s se sentent. Durant et après l'activité, laissez les participant-e-s faire part de leurs ressentis et de leurs pensées concernant les sujets abordés, afin de les aider à gérer toute émotion forte qui peut les traverser.

1. EXPLORER LA RÉDUCTION DE L'ESPACE



Avant le début de l'activité, délimitez une zone en intérieur ou en extérieur. Utilisez de la craie, de la ficelle ou du ruban adhésif pour faire trois cercles au sol : un petit, un moyen et un grand. Il est important qu'il soit de plus en plus difficile pour les participant-e-s de se mouvoir dans le cercle moyen et dans le petit cercle. Dans le plus petit, il doit être presque impossible pour quiconque de bouger.

Présentez le jeu : Expliquez aux participant-e-s que l'espace civique est un endroit où les gens peuvent se rencontrer, discuter et partager librement leurs idées. Cependant, certaines règles ou actions réduisent la taille de cet espace, ce qui limite ces libertés.

Expliquez les règles : Indiquez aux participant-e-s qu'ils/elles vont jouer à un jeu pour voir comment différentes actions agrandissent l'espace (en donnant plus de libertés) ou le réduisent (en restreignant les libertés).

Montrez-leur les trois cercles. Expliquez-leur que vous allez lire à voix haute plusieurs actions, et selon que les actions limitent ou élargissent leurs libertés, les participant-e-s doivent se déplacer vers un autre cercle.

- Si l'action limite leurs libertés, ils/elles doivent aller dans un cercle plus petit.
- Si l'action étend leurs libertés, ils/elles doivent aller dans un cercle plus grand.
- Encouragez-les à marcher, à parler, voire à danser, dans les cercles tout en se déplaçant.

Démarrez le jeu : Laissez les participant-e-s marcher, parler ou danser librement dans le plus grand cercle pendant environ une minute. Puis, lisez les actions une par une. Après chaque action, demandez aux participant-e-s : « **Est-ce que cela vous donne plus ou moins de libertés ?** »

Selon leur réponse, ils/elles doivent se déplacer vers le cercle approprié. Laissez-leur encore une minute pour marcher, parler ou danser dans le cercle avant de lire l'action suivante.

Actions à lire à voix haute :

- Vous ne pouvez pas utiliser les réseaux sociaux pour exprimer ce que vous aimez ou n'aimez pas.
- Vous ne pouvez plus retrouver vos ami-e-s après 17 h.
- On vous encourage à rejoindre des organisations qui aident d'autres personnes.
- Vous ne pouvez pas dénoncer une situation que vous avez vue ou des propos que vous avez entendus et qui vous semblent injustes.
- Vous êtes libre de manifester pacifiquement en faveur du changement.
- Vous ne pouvez pas prendre part à des rassemblements de plus de deux personnes.

Après avoir lu ces actions, mettez fin au jeu et demandez aux participant-e-s ce qu'ils/elles ont ressenti dans un cercle plus petit.

- Quand était-il plus dur de bouger ou de faire ce que vous vouliez faire ?
- Qu'avez-vous ressenti lorsque vous aviez plus de place pour bouger ?
- Qu'avez-vous ressenti lorsque vous aviez moins de place pour bouger ?
- Qu'avez-vous fait ?

2. DISCUSSION

Expliquez que l'espace civique inclut des activités comme les manifestations, les réunions, les discussions en ligne, et même la rédaction de lettres aux dirigeant-e-s. Lorsqu'on parle de « réduction de l'espace civique », cela signifie que les personnes qui ont du pouvoir font en sorte que ces activités soient plus difficiles à mener. Imaginez que votre école adopte des règles qui vous empêchent d'aborder certains sujets ou d'ouvrir un club pour aider les autres. Cela limiterait votre espace pour faire ce qui compte pour vous. Dans certains pays, cela se produit lorsque le gouvernement ne veut pas que la population le remette en cause ou réclame un changement. Il peut alors décider de rendre illégal le fait de manifester, fermer les sites web où les gens échangent des idées, ou même arrêter des personnes qui n'ont fait que s'exprimer. C'est un gros problème car par conséquent, les gens ne peuvent pas défendre leurs droits ou ceux des autres, et il devient plus difficile de rendre le monde plus juste.

Demandez aux participant-e-s :

- Comment ce jeu représente les règles et les lois dans la vraie vie ?
- Comment ces règles et ces lois affectent les libertés de la population ?

Expliquez que vous allez maintenant examiner ce qui est arrivé à certaines personnes et groupes dont les droits sont réprimés et violés par leurs gouvernements.

Mettez fin à la discussion en disant qu'il est important de conserver l'espace civique ouvert, et que tout le monde peut contribuer à le protéger.

Les animateurs-trices doivent tenir compte de la présence de participant-e-s en situation de handicap, et adapter l'activité et les consignes en fonction.



3. HISTOIRES DE COURAGE À TRAVERS LE MONDE

Expliquez qu'il existe un lien entre les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association (c'est-à-dire le droit de se rassembler en groupes, en public ou en privé, dans un but commun). Ensemble, ces principes de droits humains sont cruciaux pour que les gens puissent exprimer leurs opinions, partager des informations, et se réunir pour plaider ensemble en faveur du changement et mener des actions collectives. Cela inclut les manifestations pacifiques, mais peut aussi prendre d'autres formes.

Dites aux participant-e-s qu'ils/elles vont maintenant analyser l'histoire de plusieurs individus ou groupes dont les droits humains sont violés, précisément car ils ont exercé leur droit de s'exprimer et d'appeler au changement. Ces récits exposent comment des gouvernements cherchent à intimider et réduire au silence ces personnes, notamment en lançant des poursuites contre elles. Soulignez que bien souvent, à travers le globe, des gouvernements rédigent et utilisent des lois afin de restreindre l'espace civique et de criminaliser les militant-e-s, les défenseur-e-s des droits humains, les journalistes, les opposant-e-s politiques, les avocat-e-s et les citoyen-ne-s ordinaires.

DÉFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS

Les défenseur-e-s des droits humains sont des personnes qui mènent, individuellement ou collectivement, des actions non violentes pour défendre et protéger les droits humains. Leurs activités peuvent porter sur un domaine précis des droits humains ou sur les droits d'un groupe en particulier. Cependant, ils et elles doivent accepter l'universalité des droits humains telle que définie dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela signifie qu'ils et elles ne peuvent pas nier certains droits humains ou mener des actions qui nuisent aux droits d'autres personnes. Une personne n'est pas considérée comme défenseur-e des droits humains si elle prend part ou apporte son soutien à des actes de haine, de discrimination ou de violence.

Répartissez les participant-e-s en petits groupes et attribuez à chacun l'un des récits disponibles aux pages 13-22. Donnez à chaque groupe un exemplaire de la carte Récit correspondante et de la version simplifiée de la DUDH en page 5. Invitez les groupes à lire leur carte Récit et à en discuter en répondant aux questions suivantes :

- De qui parle cette histoire ? Quels en sont les principaux thèmes ?
- Quel est le lien entre cette histoire et la liberté d'expression, les défenseur-e-s des droits humains et/ou la réduction de l'espace civique ?
- Quels sont les droits humains bafoués dans cette affaire ?
- Selon vous, qui sont les responsables de ces violations des droits humains ?

Si les participant-e-s découvrent pour la première fois la DUDH, essayez de commencer par construire une compréhension commune de ce qu'est ce document, en utilisant les informations à partir de la page 4.



Au bout d'une quinzaine de minutes, rassemblez les participant-e-s et demandez à chaque groupe de présenter l'histoire qui lui a été attribuée aux autres et d'énumérer les injustices repérées. Faites le bilan en posant les questions suivantes :

- Lorsque vous entendez ces histoires, y a-t-il quelque chose qui vous surprend ou vous choque ?
- Remarquez-vous des similitudes entre certaines de ces histoires ?

FACULTATIF : Utilisez la mappemonde en page 12 pour situer le récit sur lequel travaille chaque groupe. Demandez aux participant-e-s ce qui ressort de la mappemonde et pourquoi nous devons nous préoccuper de ces personnes et agir pour faire respecter leurs droits. Soulignez que les violations des droits humains peuvent se produire dans n'importe quel pays et n'importe quelle région du globe, que le pays soit riche ou pauvre, qu'il connaisse une guerre ou une crise, ou qu'il soit apparemment en paix et sûr. Les droits humains ne concernent pas juste « les autres », ils concernent tout le monde, partout. C'est pourquoi il est important de connaître nos droits, de les défendre et de défendre ceux des autres.

4. AGISSEZ

Présentez la campagne *Écrire pour les droits* aux participant-e-s et expliquez qu'Amnesty International appelle à adresser des lettres aux personnes victimes d'atteintes à leurs droits humains et aux autorités responsables de protéger, de respecter et de réaliser ces droits humains. Vous pouvez donner des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et autres actions, ou visionner la vidéo générale sur la campagne disponible sur www.amnesty.org/w4r-videos.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.



Si vous avez le temps, vous pouvez montrer aux participant-e-s les vidéos des personnes mises en avant dans la campagne cette année sur www.amnesty.org/w4r-videos.

Membres d'Amnesty brandissant les photos des personnes mises en avant dans l'édition 2023 d'Écrire pour les droits lors de l'assemblée générale d'Amnesty Maroc à Rabat, janvier 2024.



ÉCRIRE UNE LETTRE

Demandez aux participant-e-s de choisir un des récits parmi ceux qu'ils/elles ont découverts et donnez-leur un exemplaire de la carte Action de cette personne. Expliquez-leur que chacune de leurs lettres sera envoyée aux autorités chargées de protéger les droits humains de cette personne.

Donnez à chaque participant-e de quoi écrire et laissez-leur le temps nécessaire. Expliquez-leur qu'un message personnel aux autorités est le plus efficace. Demandez-leur :

- D'écrire quelque chose à propos d'eux/elles-mêmes.
- D'expliquer aux autorités ce qui les choque dans le cas en question.
- De dire pourquoi ils/elles pensent qu'il est important que les gouvernements respectent les droits humains.

Si certain-e-s veulent ensuite partager le contenu de leur lettre, donnez-leur la possibilité de le faire.

Terminez en demandant aux participant-e-s de décrire en quelques mots ce qu'ils/elles ressentent à la fin de cette activité. Faites en sorte d'entendre tout le monde.

TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Si vous avez le temps, vous pouvez également mener certaines des actions de solidarité indiquées sur les **cartes Action**. Les lettres de solidarité représentent souvent une grande source de soutien et de force pour les personnes dont les droits humains sont violés.

Des sympathisant-e-s d'Amnesty se mobilisent aux Pays-Bas et au Zimbabwe dans le cadre de l'édition 2023 d'Écrire pour les droits.



© Anne Harbers (gauche), © Amnesty International Zimbabwe (droite)



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LIBERTÉ D'EXPRESSION

ARTICLE 19 DE LA DUDH

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) consacre le droit à la liberté d'expression. La liberté d'expression protège le droit d'avoir ses propres opinions et de les exprimer librement sans interférence de l'État. Cela comprend le droit d'exprimer des points de vue lors de manifestations publiques ou au travers d'écrits, des médias, d'Internet et d'œuvres d'art. Ce droit est considéré comme un élément très important dans n'importe quelle société. Nous avons besoin que les idées circulent librement afin que différentes opinions soient exprimées et prises en compte. Le droit à la liberté d'expression accroît la transparence et la reddition de comptes. Le droit de rechercher, recevoir et partager des informations et des idées, sans crainte ni ingérence illégale, est essentiel pour notre éducation et notre développement en tant qu'individus, pour aider nos communautés, et pour garantir l'accès à la justice et la jouissance de tous nos autres droits.

Pourtant, les conditions nécessaires au débat – telles que l'engagement civique et la participation politique, la transparence et l'accès à des informations fiables – sont de plus en plus compromises. Les personnes qui expriment leurs opinions ne sont pas toutes en sécurité, en particulier lorsqu'elles commentent la situation politique dans leur pays. Les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression sont plus fortes lorsque les idées et opinions exprimées remettent en question le statu quo et la place des personnes au pouvoir. À travers le monde, un nombre croissant de lois et d'autres mesures répressives sont adoptées en vue de restreindre les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Celles et ceux qui s'expriment ou critiquent les autorités risquent d'être réduits au silence et de faire l'objet de harcèlement et de poursuites au travers d'une application abusive des lois pénales, civiles et administratives. Les autorités cherchent à dissuader les gens de manifester en les menaçant de violences, de détention arbitraire et de multiples violations de leur droit à un procès équitable. Des États du monde entier emprisonnent régulièrement des personnes, ou leur font subir un sort pire encore, parce qu'elles se sont exprimées ouvertement, alors que la Constitution de presque tous les pays contient la notion de « liberté d'expression ».

LE DROIT DE MANIFESTER

Manifester pacifiquement constitue un moyen dynamique et public d'exercer nos droits humains. Tout au long de l'histoire, les manifestations ont permis à des individus et des groupes d'exprimer leur désaccord, leurs opinions et leurs idées, d'exposer les injustices et les abus, et de demander des comptes aux autorités.

Les personnes qui manifestent, individuellement ou collectivement, exercent en réalité plusieurs droits, qui peuvent inclure les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Si l'on ne peut pas exprimer librement ses opinions, les rassemblements publics ne sont qu'une foule de personnes sans message. Et sans liberté de réunion, les opinions des gens n'ont pas la force conférée par le nombre, qui permet de réellement faire entendre ses demandes.

D'autres droits sont indispensables pour permettre aux gens de manifester pacifiquement, notamment les droits à la vie, à la vie privée et à la liberté d'association, le droit de ne pas subir de torture et d'autres mauvais traitements ou peines, et le droit de ne pas faire l'objet d'une arrestation et d'une détention arbitraires.



MAPPEMONDE

Les personnes mises en avant dans le cadre de cette édition d'*Écrire pour les droits* viennent de neuf pays différents à travers le monde. En participant à cette campagne, vous pouvez montrer que la distance géographique n'est pas un obstacle à la solidarité.



**DÉFENSEUR-E-S DES TERRES
 DE LA NATION WET'SUWET'EN**
 CANADA



OQBA HASHAD
 ÉGYPTÉ



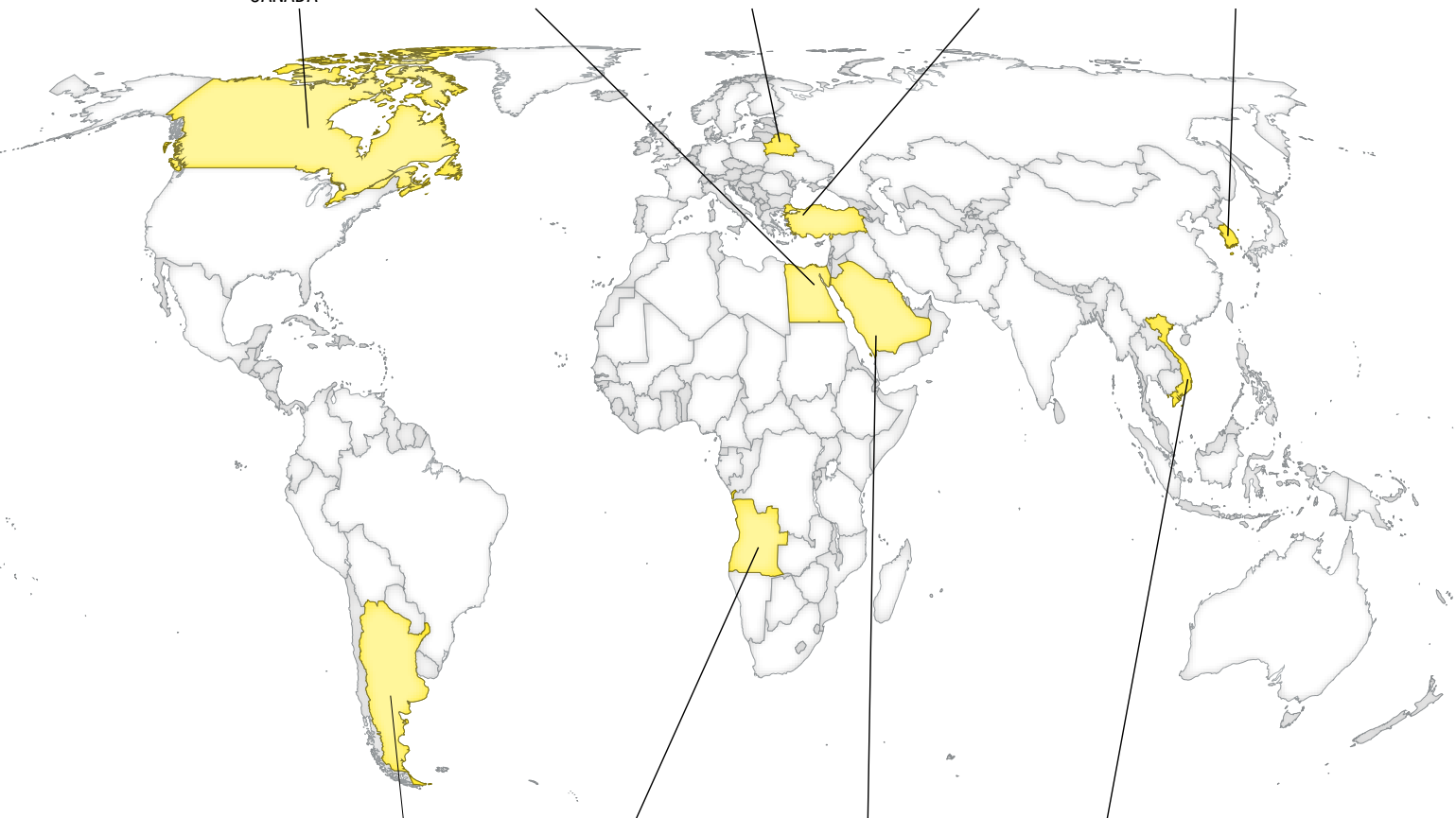
MARYIA KALESNIKAVA
 BÉLARUS



ŞEBNEM KORUR FINCANCI
 TURQUIE



KYUNG SEOK PARK
 CORÉE DU SUD



JOEL PAREDES
 ARGENTINE



NETH NAHARA
 ANGOLA



MANAHEL AL OTAIBI
 ARABIE SAOUDITE



DANG DINH BACH
 VIËT-NAM



DÉCOUVREZ NOS HISTOIRES

Les personnes mises en avant dans la campagne de cette année viennent du monde entier, d'une Tiktokeuse en Angola à une défenseure des droits des femmes en Arabie saoudite. Toutes ces personnes incroyables sont connectées parce que leurs droits humains ont été bafoués.

SOUTENEZ-NOUS – ÉCRIVEZ UNE LETTRE !

Vous êtes ici pour en apprendre plus sur les droits humains et parce que vous voulez faire une différence. Au travers de ces actions, vous verrez comment votre voix peut avoir un impact positif sur la vie des gens. Que vous meniez cette action seul-e ou avec des ami-e-s, des camarades de classe ou votre famille, vos mots changeront des vies.

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



CARTES RÉCIT

NETH NAHARA

Angola

UNE TIKTOKEUSE INCARCÉRÉE POUR AVOIR CRITIQUÉ LE PRÉSIDENT

Pour Ana da Silva Miguel, chanteuse de 32 ans et mère de deux jeunes enfants, la vie en Angola était frustrante et difficile. Comment un pays ayant autant de potentiel pouvait laisser autant de gens dans la pauvreté ? Lassée du manque d'écoles, d'emplois et d'opportunités, Ana s'est emparée de TikTok, où elle est devenue « Neth Nahara », influenceuse et chroniqueuse sur les réseaux sociaux.

Neth partageait des fragments de sa vie avec ses abonné-e-s. Elle était pétillante, drôle, et n'avait pas peur d'exprimer ses opinions. Elle encourageait les femmes à s'éduquer et à devenir indépendantes. Elle a aussi courageusement révélé vivre avec le VIH, et donnait des conseils pour rester en bonne santé.

Le 12 août 2023, Neth a ouvertement critiqué le président João Lourenço en direct sur TikTok. Le lendemain, elle a été arrêtée. Elle a été jugée sommairement, déclarée coupable et condamnée à six mois de prison. Le 27 septembre 2023, sa peine a été allongée à deux ans.

Les autorités angolaises appliquent une loi controversée (article 333 du Code pénal) pour étouffer les voix critiques comme celle de Neth. Cette loi érige l'« outrage » au président en infraction.

Pendant les huit premiers mois de sa détention arbitraire, Neth s'est vu refuser le traitement médical quotidien dont elle a besoin contre le VIH. Neth Nahara et d'autres personnes comme elle sont détenues arbitrairement et maltraitées pour avoir osé s'exprimer.

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



CARTE RÉCIT



ÉCRIRE POUR LES DROITS



PASSEZ À L'ACTION

Écrire pour les droits 2023 en Côte d'Ivoire.
© Astrid Chitou/Amnesty International

DEMANDEZ JUSTICE POUR NETH

ÉCRIVEZ AU PRÉSIDENT

Demandez la libération immédiate et sans condition de Neth Nahara, car sa condamnation et sa détention arbitraire découlent uniquement de l'exercice pacifique de ses droits fondamentaux, notamment son droit à la liberté d'expression.

Président de l'Angola
Palácio Presidencial
Cidade Alta
Rua 17 de Setembro
Luanda
Angola

Courriel : secretariageral@oapr.gov.ao
Facebook : www.facebook.com/cdajoalourenco
X : [@jlprdeangola](https://twitter.com/jlprdeangola)

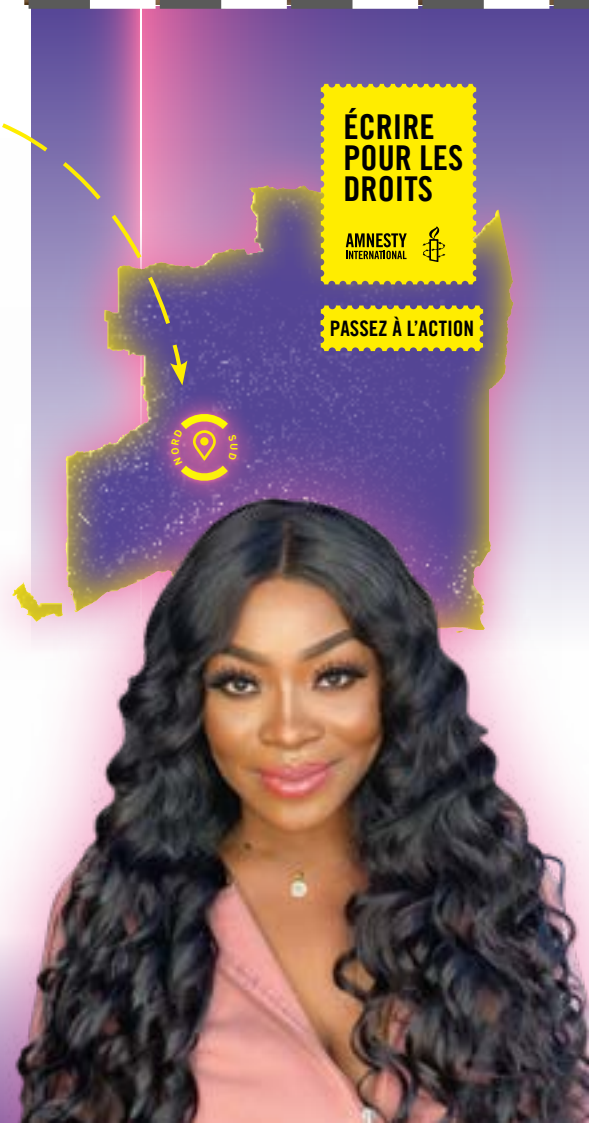
Hashtags : #FreeNethNahara #NethLivre #W4R24 #ProtectTheProtest

Formule d'appel : Monsieur le Président

MONTREZ À NETH QUE VOUS LA SOUTENEZ

Aidez Neth à garder le moral ; faites-lui savoir qu'elle n'est pas seule. Envoyez-lui des lettres et des cartes d'espoir.

Ana da Silva Miguel (Neth Nahara)
Estabelecimento prisional feminino de Viana, Vila de Viana
Avenida 11 de Novembro
Rua Nzinga Mbande
Luanda
Angola



JOEL PAREDES

ARGENTINE

« MES ENFANTS ONT DROIT À UN AVENIR : JE L'AI DÉFENDU. »

Joel Paredes est un céramiste de 29 ans qui vit dans la province de Jujuy, dans le nord de l'Argentine. En juin 2023, le gouvernement local a mis en place une réforme de la Constitution provinciale de Jujuy, incluant des restrictions du droit de réunion pacifique ainsi que des mesures susceptibles de nuire à l'environnement et aux droits fonciers des peuples autochtones. Ces changements ont été approuvés sans consultation des peuples autochtones ni de la population en général.

Jujuy est une province riche en lithium, métal connu sous le nom d'« or blanc ». Les autorités argentines souhaitent développer l'export du lithium. Cependant, les personnes qui vivent sur les terres concernées, à l'instar de Joel et sa famille, ont quant à elles de sérieuses réserves.

Bien qu'il ne soit pas lui-même autochtone, Joel prend le sujet très à cœur et est préoccupé par l'avenir de ses enfants, qui seraient amenés à grandir sur ces terres. Avec des centaines d'autres manifestant-e-s pacifiques, il a participé à une manifestation organisée en soirée, où il jouait du tambour avec son groupe de musique. Selon Joel : « Nos instruments de musique sont nos armes. »

Au petit matin, la police est arrivée sur les lieux et a commencé à tirer des balles en caoutchouc de manière inconsidérée sur la foule. C'est alors que Joel a été touché à l'œil droit. La blessure a nécessité une intervention chirurgicale. Malgré les efforts du personnel médical, Joel a définitivement perdu l'usage de son œil droit, et il souffre de douleurs névralgiques invalidantes. Personne n'a été amené à rendre des comptes pour ce qu'ont subi Joel et d'autres manifestant-e-s.

ÉCRIRE POUR LES DROITS



CARTE RÉCIT



MARYIA KALESNIKAVA

Bélarus

ENLEVÉE ET EMPRISONNÉE POUR AVOIR RÉCLAMÉ DU CHANGEMENT

Musicienne professionnelle, Maryia Kalesnikava consacre sa vie à la musique, à l'art et aux autres. Elle rêve d'un Bélarus où tout le monde serait respecté et libre de s'exprimer.

Cela a conduit Maryia à s'impliquer dans l'élection présidentielle d'août 2020. Elle a rejoint la campagne de la candidate indépendante Svetlana Tikhonovskaïa, aux côtés également de Veranika Tsapkala. Dans un pays où les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique sont fortement restreintes, ces trois femmes appelaient au changement, donnant de l'espoir à de nombreuses personnes.

Beaucoup considèrent que l'opposition a remporté cette élection mais que cette dernière a été truquée, permettant à Alexandre Loukachenko d'entamer son sixième mandat de président. Après l'élection, Svetlana et Veranika ont dû s'exiler, et Maryia est devenue la principale figure

de l'opposition. Elle s'est tenue au premier rang de manifestations pacifiques, face à des agents de police violents, brandissant ses mains repliées en forme de cœur.

Le 7 septembre 2020, Maryia a été enlevée par les autorités bélarussiennes. Traînée dans une camionnette par des hommes masqués, elle a été emmenée à la frontière, où elle a subi des intimidations et des pressions pour quitter le pays. Elle s'est échappée par la fenêtre de la camionnette et a déchiré son passeport pour empêcher son expulsion. Elle a alors été arrêtée, placée en détention puis condamnée à 11 ans d'emprisonnement sur la base de fausses accusations.

Maryia est détenue dans des conditions déplorables. Elle a un accès limité aux soins de santé dont elle a besoin et est isolée des autres détenues au sein de la prison. Sa famille et ses ami-e-s sont sans nouvelles d'elle depuis plus d'un an.

ÉCRIRE POUR LES DROITS



CARTE RÉCIT



DEMANDEZ JUSTICE POUR JOEL

ÉCRIREZ AU PROCUREUR GÉNÉRAL

Appelez à ce que les personnes responsables des blessures subies par Joel Paredes et de toutes les autres violations à l'encontre des manifestant-e-s soient traduites en justice conformément au droit international et aux normes internationales.

Procureur général,
ministère public
Sarmiento 427
4600 San Salvador de Jujuy
Argentine

Formule d'appel : Monsieur

Courriel : slello@mpajujuy.gob.ar
X : @MpaJujuy
Instagram : @mpajujuy

Hashtags : #justiciaparaJoel #justiceforJoel
#W4R24 #ProtectTheProtest

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION

MONTREZ À JOEL ET SA FAMILLE QUE VOUS LES SOUTENEZ

Envoyez vos messages de soutien pour montrer à Joel et à sa famille qu'ils ne sont pas seuls.

Joel Paredes
c/o Amnesty International Argentina
Santos Dumont 3429, 2nd Floor
1427 Buenos Aires
Argentine



APPELEZ LE BÉLARUS À LIBÉRER MARYIA IMMÉDIATEMENT

ÉCRIREZ AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Demandez la libération immédiate et sans condition de Maryia Kalesnikava, et l'annulation de sa condamnation injuste.

Ministre des Affaires étrangères
Ministry of Foreign Affairs of the Republic of
Belarus
vul. Lenina 19
220030, Minsk
République du Bélarus

Formule d'appel : Monsieur le Ministre

Courriel : mail@mfa.gov.by
X : @BelarusMFA
Instagram : @belarusmfa

Hashtags : #FreeKalesnikava #W4R24
#ProtectTheProtest

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION

MONTREZ À MARYIA QU'ELLE N'EST PAS TOUTE SEULE

Envoyez des messages d'espoir et de solidarité à Maryia. Faites-lui savoir que vous la soutenez dans sa lutte pour la défense des droits humains au Bélarus. Mettez des cœurs rouges et des notes de musique dans vos messages.

Maryia Kalesnikava
Penal colony No. 4
vul. Antoshkina 3
246035, Homel
République du Bélarus

Instagram : @kalesnikava
X : @by_kalesnikava
Facebook : www.facebook.com/maria.kalesnikava/

Hashtags : #FreeKalesnikava #W4R24
#ProtectTheProtest



DÉFENSEUR·E·S DES TERRES DE LA NATION WET'SUWET'EN

Canada 

UN COMBAT POUR PROTÉGER LEURS TERRES ANCESTRALES

« Nos remèdes, nos baies, notre nourriture, les animaux, notre eau, notre culture, tout cela se trouve ici depuis des temps immémoriaux. Nous avons l'obligation de protéger nos modes de vie pour nos enfants à naître. » Ce sont les mots de Sleydo', une membre de la Nation Wet'suwet'en autochtone, qui vit sur des terres habitées par ses ancêtres depuis des milliers d'années.

En 2019, la Coastal GasLink Pipeline Ltd (CGL) a commencé à construire un gazoduc traversant le territoire ancestral de la Nation Wet'suwet'en, sans le consentement des Chef-fe-s héréditaires et de leurs clans. La Nation n'a jamais donné son approbation, alors qu'elle a le droit de décider quels projets peuvent être menés ou non sur ses terres.

Résolus à protéger leurs terres ancestrales et le droit de chacun·e à un environnement propre, sain et durable, Sleydo' et d'autres défenseur·e·s des terres ont commencé à

agir pour interrompre la construction du gazoduc. Leurs actions pacifiques se sont heurtées à des actes d'intimidation, de harcèlement et de criminalisation.

En 2018, la Cour suprême de Colombie-Britannique a accordé à la CGL une injonction visant à empêcher toute interférence avec la construction du gazoduc. La police a mis à exécution cette injonction en effectuant quatre descentes violentes sur le territoire des Wet'suwet'en, en utilisant des armes, des hélicoptères et des chiens. Plus de 75 défenseur·e·s des terres ont été arrêtés.

En novembre 2021, Sleydo' a été arrêtée à son tour lors d'une de ces descentes, avec près de 30 autres militant·e·s. Elle a été déclarée coupable, de même que deux autres défenseur·e·s, d'« outrage criminel ». Ces personnes risquent d'être condamnées à une peine d'emprisonnement et d'avoir un casier judiciaire.

© Amnesty International (Photo : Alii McCracken)



ÉCRIRE POUR LES DROITS



CARTE RÉCIT

OQBA HASHAD

Égypte 

TORTURÉ EN RAISON DU MILITANTISME DE SON FRÈRE

La vie d'Oqba Hashad, étudiant, a basculé le 20 mai 2019, lorsque des agents de l'Agence nationale de sécurité ont fait une descente dans son dortoir universitaire. Ils ont arrêté tous les étudiants présents. Tous ont été remis en liberté au bout de quelques jours, à l'exception d'Oqba. Les agents se sont rendus compte qu'Oqba était le frère du défenseur des droits humains Amr Hashad. Après avoir fui l'Égypte plus tôt cette année, Amr a continué à dénoncer les violations des droits humains dans son pays depuis l'étranger.

Pendant 77 jours, la famille d'Oqba est restée sans nouvelles de lui, craignant pour sa sûreté. Au cours de cette période, Oqba a été torturé, notamment au moyen de décharges électriques sur ses organes génitaux et sur le moignon de sa jambe droite, amputée à la suite d'un accident survenu dans son enfance.

En août 2022, la prothèse de jambe d'Oqba s'est cassée. Pendant 16 mois, les autorités pénitentiaires ont refusé de la remplacer, obligeant Oqba à dépendre d'autres détenus pour les tâches du quotidien. Le 4 janvier 2024, il a enfin reçu une nouvelle prothèse, mais celle-ci ne lui va pas et lui fait mal quand il l'utilise. Les autorités lui refusent aussi les traitements dont il a besoin.

Le 20 février 2024, un juge a ordonné la libération d'Oqba. Pour contourner cette décision, des procureur·e·s ont lancé de nouvelles poursuites contre lui, reposant sur des éléments forgés de toutes pièces, pour justifier son maintien en détention.

Oqba est détenu uniquement à titre de sanction pour le militantisme de son frère en faveur des droits humains. Sans soins médicaux adaptés ni même un lit pour dormir, sa santé psychologique et physique se dégrade sérieusement.

© DR



ÉCRIRE POUR LES DROITS



CARTE RÉCIT

CESSEZ DE CRIMINALISER LES DÉFENSEUR·E·S DES TERRES

ÉCRIREZ AU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Demandez-lui de mettre fin à la criminalisation des défenseur·e·s des terres wet'suwet'en.

Premier ministre de la Colombie-Britannique
PO Box 9041
STN Prov. Govt
Victoria BC V8W 9E1
Canada

Courriel : premier@gov.bc.ca
Facebook : www.facebook.com/bcndp/
X : @bcndp
Instagram : @bcndp
Hashtags : #WetsuwetenStrong
#AllOutforWedzinkwa #W4R24

Formule d'appel : Monsieur le Premier
Ministre

MONTREZ AUX DÉFENSEUR·E·S DES TERRES QUE VOUS LES SOUTENEZ

Envoyez vos messages de solidarité pour montrer aux défenseur·e·s des terres de la Nation Wet'suwet'en que vous les soutenez dans leur combat pour la protection de leurs terres ancestrales.

Nation Wet'suwet'en
c/o Amnesty International Canada
312 Laurier Avenue West
Ottawa ON K1N 1H9
Canada

X : @Gidimten
Instagram : @yintah_access
Site web : yintahaccess.com

Hashtags : #WetsuwetenStrong
#AllOutforWedzinkwa #W4R24

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION



APPELEZ L'ÉGYPTE À LIBÉRER OQBA

ÉCRIREZ AU PRÉSIDENT

Demandez qu'Oqba Hashad soit libéré immédiatement et sans condition, sa détention étant uniquement due au militantisme de son frère en faveur des droits humains.

Président de l'Égypte
Office of the President
Al-Ittihadiya Palace
Al Nadi, El-Montaza, Heliopolis
Cairo Governorate
4460210
Égypte

Courriel : p.spokesman@op.gov.eg
Facebook : www.facebook.com/AlSisiOfficial
X : @AlSisiOfficial

Hashtags : #FreeOqba #W4R24

Formule d'appel : Monsieur le Président

MONTREZ À OQBA QU'IL N'EST PAS SEUL

Témoignez votre soutien à Oqba et à sa famille, partagez vos messages d'espoir.

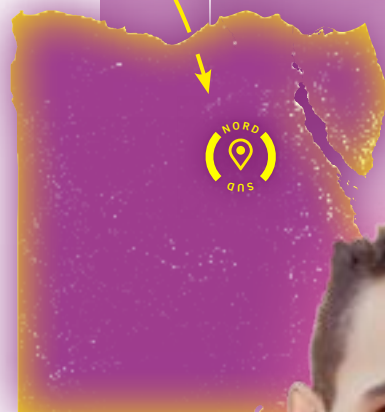
Oqba Hashad
Copie à Amnesty International –
Bureau régional de Tunis
24, avenue de la Livre
Les Berges du Lac 2
1053 Tunis
Tunisie

X : @FreeOqba
Hashtags : #FreeOqba #W4R24

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION



EMPRISONNÉE POUR AVOIR DÉFENDU LES DROITS DES FEMMES

Ces dernières années, les autorités saoudiennes ont déclaré œuvrer à promouvoir les droits des femmes dans le royaume. Manahel al Otaibi a cru en ces promesses et s'est sentie plus libre d'exprimer son point de vue et de porter ce qu'elle voulait. Aujourd'hui, alors qu'elle risque de passer plus de 10 ans derrière les barreaux, ces promesses sonnent bien creuses.

Avant son arrestation, Manahel était une professeure de fitness et une fervente et courageuse défenseuse des droits des femmes, qui utilisait les réseaux sociaux pour réclamer plus de libertés pour les femmes dans son pays. Elle a été arrêtée le 16 novembre 2022 et inculpée d'infraction à la Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité, en raison de ses tweets en faveur des droits des femmes et de la publication sur Snapchat de photos d'elle sans *abaya*, une tunique traditionnelle.

L'affaire a été renvoyée devant le tribunal antiterroriste saoudien, le Tribunal pénal spécial, tristement célèbre pour ses procès manifestement iniques et ses sanctions draconiennes. Lors d'une audience secrète le 9 janvier 2024, Manahel a été condamnée à 11 ans d'emprisonnement pour « infractions terroristes » pour s'être exprimée en ligne.

En novembre 2023, elle a dit à sa famille avoir été battue par une autre détenue. Par conséquent, elle a été coupée du monde extérieur, sans pouvoir communiquer avec qui que ce soit. En avril 2024, elle a pu appeler sa famille pour la première fois depuis des mois. Visiblement bouleversée, elle a expliqué être détenue à l'isolement et avoir été une nouvelle fois gravement battue, au point d'avoir une jambe cassée, sans pouvoir bénéficier de soins médicaux.

© DR



ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL 

CARTE RÉCIT

« NOUS DEMANDONS UN MONDE OÙ PERSONNE N'EST LAISSÉ DE CÔTÉ. »

Kyung Seok Park a développé une paraplégie à la suite d'un accident de deltaplane en 1983. Jeune étudiant de 22 ans, son quotidien se résumait alors aux cours à l'université, à jouer de la guitare et à s'amuser avec ses ami-e-s. Lorsqu'il a tenté de reprendre ses habitudes, Kyung Seok s'est rapidement rendu compte que dans son pays, la vie en tant que personne handicapée présentait des risques inacceptables, voire était dangereuse. C'est alors que sa vie de militant a commencé.

Représentant du groupe Solidarité contre la discrimination liée au handicap (SADD), son militantisme se concentre sur la problématique des transports en commun. En raison des obstacles à l'accès aux transports, les personnes handicapées ne peuvent pas participer pleinement à tous les aspects de la vie publique : il est notamment plus difficile de se rendre au travail ou à l'école, et de vivre de manière autonome. Plusieurs personnes en fauteuil roulant ont été blessées et même tuées à cause d'équipements dédiés non sécurisés dans des gares et des stations de métro à Séoul.

Réclamant une augmentation du budget public consacré aux droits des personnes handicapées, Kyung Seok et d'autres militant-e-s du SADD ont lancé un mouvement de manifestations pacifiques en 2021. Au cours de ces actions, de nombreux utilisateurs et utilisatrices de fauteuils roulants sont montés dans des métros et en sont descendus simultanément aux heures de pointe. Les autorités de Séoul, la capitale, ont très mal réagi et ont eu recours à la violence : des policiers ont notamment sorti des militant-e-s de force des stations. Des hommes et des femmes politiques ont dépeint les militant-e-s des droits des personnes handicapées comme source de troubles à l'ordre public. Le gouvernement métropolitain de Séoul a intenté des procédures judiciaires contre des manifestant-e-s pacifiques afin de réprimer leurs actions militantes.

Malgré de multiples poursuites judiciaires en raison de son militantisme, Kyung Seok continue de se battre. Il déclare à ce propos : « Nous refusons d'attendre plus longtemps. Nous demandons un monde où personne n'est laissé de côté. »

© Amnesty International (Photo : Yoon Ra)



ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL 

CARTE RÉCIT

APPELEZ L'ARABIE SAOUDITE À LIBÉRER MANAHEL

ÉCRIVEZ AU MINISTRE DE LA JUSTICE

Demandez que Manahel al Otaibi soit libérée immédiatement et sans condition, et que toutes les charges retenues contre elle soient abandonnées.

Ministre de la Justice de l'Arabie saoudite
PO Box 7775
11472
Riyadh
Arabie saoudite

Courriel : minister-office@moj.gov.sa et
1950@moj.gov.sa
X : @MojKsa

Hashtags : #FreeManahel #W4R24

Formule d'appel : Monsieur le Ministre

MONTREZ À MANAHEL QU'ELLE N'EST PAS TOUTE SEULE

Envoyez vos messages de soutien à Manahel et à sa famille pour leur montrer que vous êtes là.

Manahel al Otaibi
c/o Saudi Arabia Team
Amnesty International
1 Easton Street
Londres
WC1X 0DW
Royaume-Uni

X : @ManahelAl_otibi

Hashtags : #FreeManahel #W4R24

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION



DEMANDEZ QUE LES DROITS DE KYUNG SEOK SOIENT PROTÉGÉS

ÉCRIVEZ AU MAIRE DE SÉOUL

Appelez-le à garantir le droit de réunion pacifique en mettant un terme au recours à la force illégale, aux poursuites judiciaires et aux campagnes de diffamation à l'encontre de Kyung Seok Park et des militant-e-s du SADD, afin qu'ils et elles puissent continuer de se battre pour un monde où les personnes en situation de handicap peuvent participer pleinement à tous les aspects de la vie.

Maire de Séoul
6F, Seoul Metropolitan Government
110 Sejong-daero
Jung-gu
Seoul 04524
Corée du Sud

Courriel : seoulcity@seoul.go.kr
Facebook : www.facebook.com/seoul.kr
X : @seoulmania
Instagram : @seoul_official

Hashtags : #RidingSeoulMetroWithPark,
#LeaveNoOneBehind, #W4R24
#ProtectTheProtest

Formule d'appel : Monsieur le Maire

MONTREZ À KYUNG SEOK QUE VOUS LE SOUTENEZ DANS SON COMBAT

Envoyez-lui des messages de force et d'espoir. Montrez à Kyung Seok Park et aux militant-e-s du SADD qu'ils et elles sont valorisés et respectés.

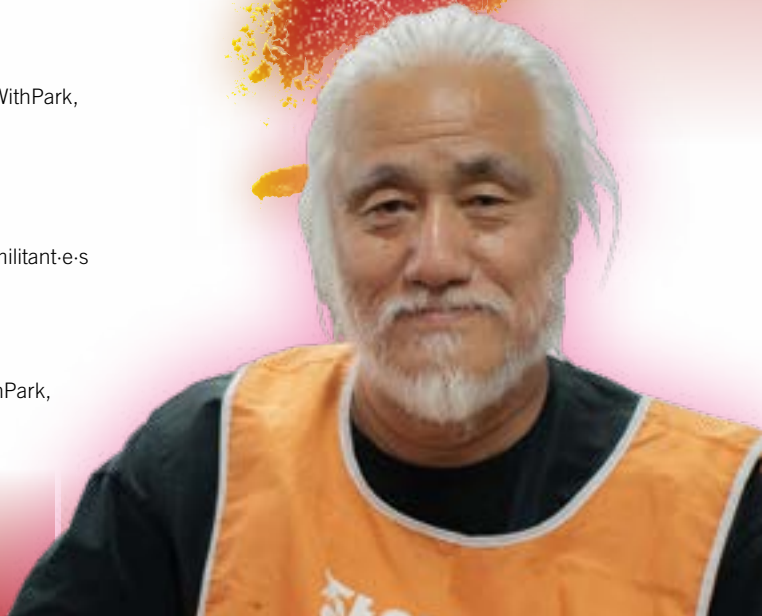
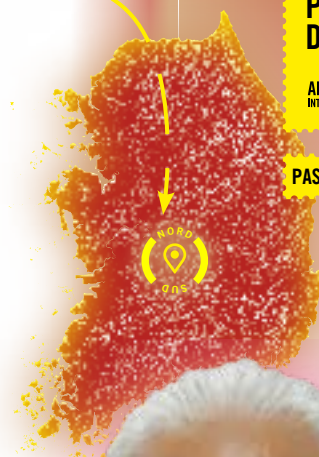
Kyung Seok Park
c/o Solidarity Against Disability Discrimination
5F, 25, Dongsung-gil
Jongno-gu
Seoul 03086
Corée du Sud

Instagram : @sadd420
X : @sadd0420S
Hashtags : #RidingSeoulMetroWithPark,
#LeaveNoOneBehind, #W4R24
#ProtectTheProtest

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION



CONDAMNÉE POUR AVOIR DÉFENDU LES DROITS HUMAINS

Chez elle, Şebnem Korur Fincancı aime passer du temps avec ses chats Simone et Ulula, cuisiner et écouter de la musique. Beethoven est son compositeur préféré.

Mais pour le reste du monde, c'est une médecin légiste célèbre pour son travail en faveur de l'éradication de la torture. Jusqu'à juin 2024, elle dirigeait l'Union des médecins de Turquie. Şebnem s'est toujours battue pour protéger les droits humains de la population turque, y compris le droit à la liberté d'expression.

Depuis plusieurs années, Şebnem fait l'objet d'enquêtes pénales, de placements en détention et de poursuites sans fondement de la part des autorités turques, qui cherchent à la faire taire et à l'empêcher de mener son travail, d'une importance

majeure. En janvier 2023, elle a été condamnée pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste », après avoir appelé à l'ouverture d'une enquête sur la possible utilisation d'armes chimiques par l'armée turque en Irak. Elle a fait appel de cette décision, mais elle risque près de deux ans d'emprisonnement si elle n'obtient pas gain de cause.

Le gouvernement réprime la liberté d'expression de la population, et restreint le travail des défenseur-e-s des droits humains comme Şebnem. Mais cette dernière refuse de céder face à ces actes d'intimidation. Malgré l'hostilité à laquelle elle est confrontée, elle ne se décourage pas et a déclaré : « Je n'ai jamais eu pour habitude de baisser la tête face aux autorités. »

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**AMNESTY
INTERNATIONAL 

CARTE RÉCIT



© DR

UN AVOCAT SPÉCIALISTE DE L'ENVIRONNEMENT EMPRISONNÉ INJUSTEMENT

Avocat spécialisé dans les questions environnementales, Dan Dinh Bach consacre sa vie à améliorer la santé et les conditions de vie de la population vietnamienne et à la protéger de la pollution et du changement climatique.

Son organisation a été la première au Viêt-Nam à intenter une action en justice contre le gouvernement et des entreprises pour de graves violations en matière d'environnement et de santé publique. Elle combat notamment les utilisations illégales de pesticides et les risques accrus de cancer provoqués par la pollution industrielle.

Le travail de cette organisation est crucial. Grâce aux campagnes publiques et aux formations dispensées, elle sensibilise les communautés, les aide à comprendre leurs droits, et leur donne les moyens de faire face à de puissants intérêts économiques et politiques pour protéger leur bien-être social, économique et environnemental.

En juin 2021, Bach a été arrêté et placé en détention. Son fils nouveau-né n'avait alors que deux semaines. Son organisation a été contrainte de fermer. Bach a été accusé d'« évasion fiscale » puis condamné à cinq ans de prison à l'issue d'un procès inique.

Depuis 2021, pas moins de cinq militant-e-s luttant en faveur de l'environnement et de la justice climatique ont été accusés d'évasion fiscale, une tactique utilisée par les autorités vietnamiennes pour réduire au silence les voix de plus en plus nombreuses appelant le gouvernement à prendre ces problématiques au sérieux.

Bach devrait pouvoir poursuivre son travail de soutien auprès des communautés qui lui tiennent à cœur. Au lieu de cela, il est détenu dans des conditions déplorables. Son état de santé s'est dégradé et il a été harcelé par des membres du personnel pénitentiaire. Il n'a pas revu son jeune fils depuis son arrestation.

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**AMNESTY
INTERNATIONAL 

CARTE RÉCIT



© DR

DEMANDEZ JUSTICE POUR ŞEBNEM

ÉCRIVEZ AU MINISTRE DE LA JUSTICE

Demandez que les autorités cessent d'utiliser à mauvais escient la justice pénale pour harceler Şebnem Korur Fincancı, et s'abstiennent de porter de nouvelles accusations contre elle en raison de son travail de défense des droits humains.

Ministre de la Justice
Kızılay
Milli Müdafı Cd. No: 5
06420 Çankaya
Ankara
Turquie

Courriel : ozelkalem@adalet.gov.tr
Facebook : www.facebook.com/bmyilmaztunc/
X : [@yilmaztunc](https://twitter.com/yilmaztunc)
Instagram : [@yilmaztunc](https://www.instagram.com/yilmaztunc)

Hashtags : #ŞebnemKorurFincancı #W4R24

Formule d'appel : Monsieur le Ministre

MONTREZ À ŞEBNEM QUE VOUS LA SOUTENEZ

Envoyez vos messages de soutien à Şebnem pour lui montrer que vous la soutenez dans son combat pour protéger les droits de la population en Turquie.

Şebnem Korur Fincancı
c/o Türk Tabipleri Birliđi
GMK Bulvarı
Şht. Daniş Tunalgil Sk. No: 2/17-23
06570 Maltepe
Ankara, Turquie

X : [@SKorurFincanci](https://twitter.com/SKorurFincanci)

Hashtags : #ŞebnemKorurFincancı #W4R24

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION



APPELEZ LE VIÊT-NAM À LIBÉRER BACH

ÉCRIVEZ AU PRÉSIDENT

Demandez la libération immédiate et sans condition de Dang Dinh Bach. Dans l'attente de sa libération, Bach doit être protégé contre toute forme de torture et d'autres mauvais traitements, et pouvoir bénéficier de soins médicaux adaptés.

Président du Viêt-Nam
President's Office
No. 2, Hung Vuong Street
Ba Dinh District
Hanoi 11100
Viêt-Nam

Courriel : vpcc@chinhphu.vn
X : [@MOFAVietNam](https://twitter.com/MOFAVietNam)

Hashtags : #FreeBach #W4R24

Formule d'appel : Monsieur le Président

AIDEZ BACH À GARDER ESPOIR

Montrez à Bach qu'il n'est pas seul en lui envoyant vos messages et dessins d'amitié et d'espoir.

Dang Dinh Bach
Prison No. 6
R684+GPV, H15 Road
Thanh Chuong District
Nghe An Province 460000
Viêt-Nam

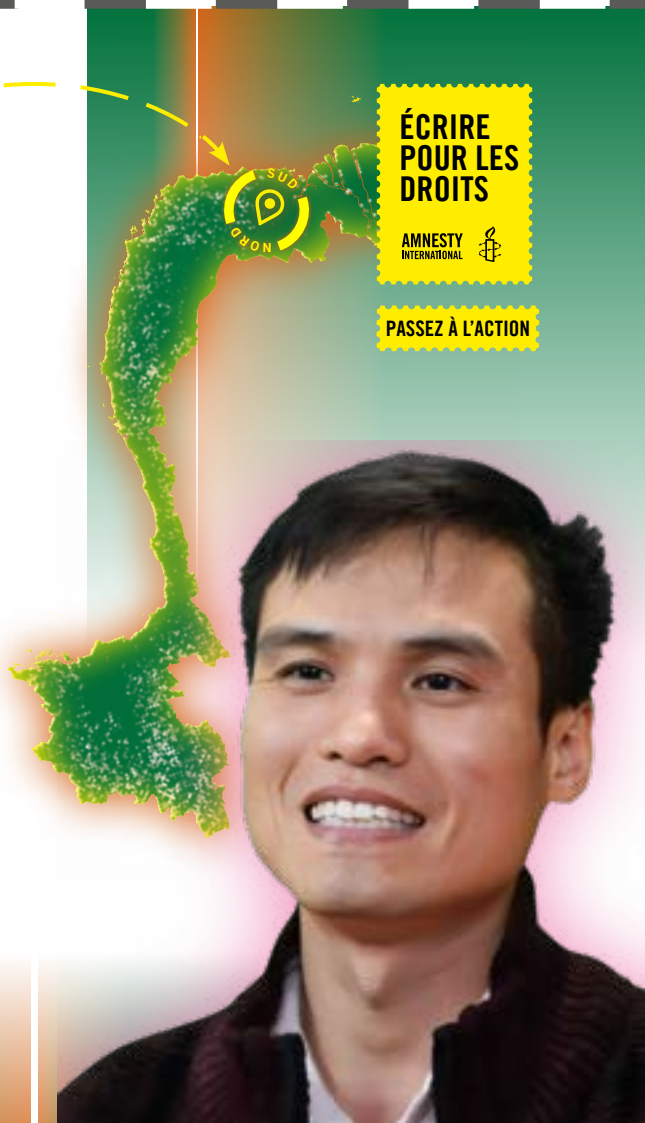
Facebook : www.facebook.com/dang.d.bach

Hashtags : #StandWithBach #FreeBach
#W4R24

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

PASSEZ À L'ACTION



POURQUOI LA SOLIDARITÉ COMPTE ?

Vous pourriez penser qu'écrire à quelqu'un que vous ne connaissez pas ne fera aucune différence, ou que cette personne n'a pas envie de recevoir un message de votre part. Mais lorsque vous êtes enfermé-e ou que vous craignez pour votre vie, ou si vous cherchez désespérément à obtenir justice pour un-e de vos proches, savoir que quelqu'un croit en vous a une réelle importance. Ces personnes ont peut-être peur ou se sentent seules, et vos mots leur apporteront réconfort et espoir.

Grâce à la solidarité qu'elle a reçue en 2023, Ana Maria Santos Cruz a senti le soutien d'une communauté mondiale. Cela lui a permis de garder espoir après la mort de son fils, Pedro Henrique. Pedro était un militant et un défenseur de la justice raciale et des droits humains. Il a été tué en 2018.

Ana Maria a courageusement réclamé la vérité sur la mort de son fils, appelant les autorités brésiliennes à mener une enquête approfondie et à organiser un procès. Lorsqu'elle a reçu des milliers de lettres de soutien du monde entier, elle s'est sentie davantage capable de faire face à son deuil et aux menaces constantes contre elle. Elle a déclaré :

« Je dis toujours que Pedro m'a beaucoup appris, notamment comment être une combattante infatigable pour la justice. C'est aussi Pedro qui m'a mise en relation avec Amnesty International, car il était un sympathisant du mouvement. Il avait l'habitude de me dire, en plaisantant, qu'Amnesty International l'emmènerait un jour dans des pays d'Afrique, en Jamaïque et dans d'autres endroits pour faire du travail en faveur des droits humains. Qui aurait pu imaginer qu'il avait raison ?

Après son meurtre, et grâce à la campagne Écrire pour les droits, Pedro Henrique et moi avons, en quelque sorte, été emmenés dans différents pays à travers cette histoire de lutte pour la justice. Je suis très heureuse et je me sens soutenue par cette vague de solidarité qui réconforte mon cœur.

© Amnesty International (Photo : Gabriel Yjalade)



© Amnesty International Zimbabwe

De haut en bas : Ana Maria Santos Cruz ; militant-e-s d'Amnesty Zimbabwe travaillant sur le cas de Pedro.

À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes, qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

© Amnesty International 2024

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution, utilisation non commerciale, pas d'œuvre dérivée, 4.0 International), <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2024 par Amnesty International Ltd.

Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Index AI : **POL 32/8289/2024** French
Version originale : **anglais**

© Amnesty International pour toutes les illustrations sauf indication contraire.

amnesty.org/fr

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL 